

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission des institutions  
politiques  
CH-3003 Berne

www.parlement.ch  
spk.cip@parl.admin.ch

À l'attention :

- des partis politiques,
- des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faïtières de l'économie
- des milieux intéressés

Le 8 septembre 2022

**19.464 n lv. pa. Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne**  
**Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Commission des institutions politiques du Conseil national a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur l'avant-projet relatif à l'objet cité en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés.

Le délai de réponse est fixé au **9 décembre 2022**.

L'initiative parlementaire vise à modifier la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) de manière à supprimer la discrimination que subissent les ressortissantes et les ressortissants suisses en cas de regroupement des membres de leur famille originaires d'un pays tiers par rapport aux citoyennes et aux citoyens des États membres de l'UE ou de l'AELE.

Veuillez trouver ci-joint l'avant-projet assorti du rapport explicatif. Les documents relatifs à la consultation sont aussi disponibles aux adresses suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cip/rapports-consultations-cip/consultation-cip-19-464>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.



Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État aux migrations. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF), dans le délai imparti, à l'adresse suivante :

[Roxane.Galli@sem.admin.ch](mailto:Roxane.Galli@sem.admin.ch)

Mme Roxane Galli (tél. 058 465 96 47), du Secrétariat d'État aux migrations, et Mme Katherine Haller (tél. 058 322 97 78), du secrétariat de la Commission des institutions politiques, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marco Romano  
Président de la commission

Annexes :

- Avant-projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la consultation (d, f, i)